

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze décembre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, MM. FERRER Jean-Michel, FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. FAJULA Jacques, Mme BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle à Mme JOUE-BERTRAND Roselyne, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme PEZIN Annie à M. FAJULA Jacques, M. GARCIA Nicolas à M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absente excusée : Mme JULIAN Nadine.

Absents : MM. GAILLARD Marc, JIMENEZ Rafaël, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mmes BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, PAIRET IYAKAREMYE Mariane, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibérations des 16 avril 2014, 7 juillet 2014, 15 décembre 2015 et 7 février 2018 :

- 1) Par décision du 31 octobre 2019, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Terra del Sol », de Prades, en vue d'assurer la première partie des feux de la Saint Jean, le mardi 23 juin 2020 à 21 heures, moyennant une rémunération fixée à 600 euros T.T.C., droits d'auteurs en sus.
- 2) Par décision du 6 novembre 2019, qui annule la précédente décision du 29 octobre 2019 comportant une erreur matérielle sur le montant de la rémunération du prestataire, il a signé un contrat d'engagement avec « Les Oiseaux de Nuit » de Saint Laurent de la Salanque, en vue d'assurer le 9 Décembre 2019, 2 représentations du spectacle « Merlin », à la Salle des fêtes de 9 h 30 à 10 h 45 et de 14 h 30 à 15 h 45, dans le cadre du spectacle de Noël des écoles maternelles et élémentaires, moyennant une rémunération fixée à 2.600 euros H.C., charges sociales, repas et SACEM en sus.
- 3) Par décision du 13 novembre 2019, il a signé un contrat d'engagement avec le duo « Les Ninou », de Homps (11200), en vue d'assurer une représentation théâtrale, le 20 février 2020 de 20 heures 30 à 22 heures, moyennant une rémunération fixée à 200,00 euros net, charges sociales, droits d'auteurs et repas en sus.

- 4) Par décision du 14 novembre 2019, il a signé un contrat avec Madame Marie-Ane SAN-JOAN, d'ELNE, en vue de la location à titre gracieux de la galerie d'art « La Pardalère » située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 11, Rue Molière à Elne, pour la période du 2 au 14 décembre 2019, et ce, pour une exposition photos dans le cadre du TELETHON 2019.
- 5) Par décision du 18 novembre 2019, il a signé quatre conventions avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Pyrénées-Orientales en vue de dispenser une formation « Secourisme de base – Initiation aux gestes de premiers secours – cycle 3, pour les élèves de CM1 et CM2 – Cycle 2 pour les élèves de CP, CE1 et CE2 » aux enfants des écoles élémentaires « Joseph Néo » (soit 2 conventions) et « Françoise Dolto » (soit 2 conventions) pendant l'année scolaire 2019-2020.
 Cette formation d'une durée de trois heures, est dispensée à raison de 30 enfants par séance moyennant 120 € T.T.C. par séance, soit :
- École Joseph NÉO : (6 séances Cycle 3 + 10 séances Cycle 2) x 120.00 € = 1.920,00 € T.T.C.
 - École Françoise DOLTO : (3 séances Cycle 3 + 6 séances Cycle 2) x 120.00 € = 1.080.00 € T.T.C.
- 6) Par décision du 25 novembre 2019, il a signé un contrat avec Madame ACCARDO Angèle, de ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 4, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} décembre 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.
- 7) Par décision du 20 novembre 2019, il a fixé le montant du loyer mensuel des immeubles donnés en location à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Adresse de l'immeuble	Nom de l'occupant	Loyer 2019	Loyer mensuel 2020 Paiement à terme à échoir
1, Place Alain Savary (RdeC droite)	SABIO	357,00	361,00€
1, Place Alain Savary (RdeC gauche)	IGLESIS	323,00	326,00€
1, Place Alain Savary (RdeC milieu)	MONEDERO	259,00	262,00€
1, Place Alain Savary (1er ét. droite)	PLAS	399,00	403,00€
1, Place Alain Savary (1er ét. gauche)	POIRON	357,00	361,00€
1, Place Alain Savary (2ème ét.droite)	LUTUN	399,00	403,00€
1, Place Alain Savary (2ème ét.gauche)	Vacant	357,00	361,00€
5, rue du Poun de Fouste	BOUDLAH	407,00	411,00€
2, Rue du Couvent - Logement OTSI	LOPEZ	590,00	596,00€
2, Rue du Couvent - Espace Sant Jordi	MALTESE	159,00	161,00€
11, Rue Molière - Appartement	CANDILLE	501,00	506,00€
11, Rue Molière - Galerie LA PARDALERA	Vacant	134,00	135,00€
3, Rue Porte Balaguer - Salle Delaris	BRAUNE	172,00	174,00€
10, rue Porte Balaguer	BOISDUR	81,00	82,00€
18, rue Porte Balaguer	Vacant	456,00	461,00€
19, Rue Porte Balaguer (1er étage)	BARON / BROCH	325,00	328,00€
19, Rue Porte Balaguer (2ème étage)	BOURGEOIS	409,00	413,00€
19, Rue Porte Balaguer - Galerie LE CAIRO	Vacant	104,00	105,00€
26, Rue Porte Balaguer (1er étage)	LA PIANA	397,00	401,00€
26, Rue Porte Balaguer (2ème étage)	GOMEZ	397,00	401,00€
9, Place Colonel Roger (Garage)	SARL LUBBOR	77,00	78,00€
7, Boulevard Illibéris - Galerie LA LLISSA	Vacant	112,00	113,00€

- 8) Par décision du 29 novembre 2019, il a signé une convention avec la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, en vue de fixer les conditions techniques et financières du contrôle annuel réglementaire qui doit être effectué sur les bouches et poteaux d'incendie du territoire de la Commune.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Inventaire unique : 5,66 euros H.T. par hydrant
- Contrôle annuel : 13,32 euros H.T. par hydrant

L'effectif communal est actuellement constitué de 120 appareils.

La prestation, sera réalisée sur l'année 2019 et reconduite tacitement.

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, MM. FERRER Jean-Michel, FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, PAIRET IYAKAREMYE Mariane, M. FAJULA Jacques, Mme BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle à Mme JOUE-BERTRAND Roselyne, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme PEZIN Annie à M. FAJULA Jacques, M. GARCIA Nicolas à M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absente excusée : Mme JULIAN Nadine.

Absents : MM. GAILLARD Marc, JIMENEZ Rafaël, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Information donnée au Conseil Municipal sur les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres sur les voies communales et d'entretien des espaces verts de l'entrée nord :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en recommandé avec avis de réception du 27 novembre 2019, il a fait part à l'entreprise S.E.V. de son mécontentement suite à de nombreux manquements sur l'exécution des travaux qui lui ont été dévolus :

- dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de l'entrée nord de la ville – lot n° 3 Espaces verts (travaux d'aménagement et entretien, retards et non-conformité au CCTP),
- dans le cadre du contrat d'élagage et d'abattage de platanes sur les voies communales (retards d'exécution, chantier anormalement long).

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, MM. FERRER Jean-Michel, FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. JIMENEZ Rafaël, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane, M. FAJULA Jacques, Mme BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle à Mme JOUE-BERTRAND Roselyne, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme PEZIN Annie à M. FAJULA Jacques, M. GARCIA Nicolas à M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absente excusée : Mme JULIAN Nadine.

Absents : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 MISE EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de classer en « non-valeur » article 6541, la somme de 33.198,68 euros et en « créances éteintes » article 6542, la somme de 16.005,04 euros, dans le Budget Principal de la Commune.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

- **VOTE** : Pour : 18
 Abstentions : 5 (*Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber*)

REPRISE SUR PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
--

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

○ **D'AUTORISER** la reprise sur provision pour créances douteuses pour un montant de 49.203,72 euros.

- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 7817 « reprise sur provisions pour créances douteuses » en recettes de fonctionnement du budget de la Commune – Exercice 2019.

- **VOTE** : Pour : 18
 Abstentions : 5 (*Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber*)

RESTITUTION DE L'ANCIEN COLLÈGE D'ELNE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES : ENREGISTREMENT DES ÉCRITURES COMPTABLES
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'AUTORISER** le Comptable Public à passer les écritures comptables correspondantes à la réintégration de l'ancien collège, comme présenté ci-dessous :

Section d'investissement (opération d'ordre non budgétaire)

DEPENSES
(Réintégration à l'actif communal)

Chapitre	Article	Libellé	Somme
041	2138	Autres constructions	4.097.129,98 euros
Total en dépenses			4.097.129,98 euros

RECETTES
(Contrepassation mise à disposition)

Chapitre	Article	Libellé	Somme
041	1021	Dotations	571.986,82 euros
041	1027	Mise à disposition	3.525.143,16 euros
Total en recettes			4.097.129,98 euros

- **DIT** que les crédits seront prévus sur la décision modificative n°2 du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2019.

BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE – Exercice 2019
DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le Budget Principal de la Commune en section d'investissement et en section de fonctionnement pour les raisons suivantes :

- Réajustement budgétaire pour intégrer les travaux de voirie et la signalisation Route de Perpignan,
- Réajustement budgétaire sur l'opération Centre Technique Municipal (CTM) pour intégrer l'achat de rayonnage, la mise en place de la plateforme et le portail,
- Réajustement budgétaire pour intégrer des travaux de terrassement sous agrès pour le parcours de santé,
- Opérations comptables relatives à la restitution de l'ancien collège,
- Décompte de révision des prix de l'entreprise RODRIGUES-BIZEUL concernant le lot n°1 du programme de Restauration de la Cathédrale
- Réajustement des dépenses d'énergie en section de fonctionnement
- Opérations comptables relatives à la mise en non-valeur des créances irrécouvrables et à la reprise sur provisions correspondante en section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme
23	2315	217	Travaux de voirie Route de Perpignan	76.000,00 €
21	21578	329	Signalisation Route de Perpignan	25.000,00 €
21	2188	470	Rayonnage CTM	7.000,00 €
23	2313	470	Travaux CTM	20.000,00 €
23	2315	516	Travaux Parcours de Santé	10.000,00 €
23	2313	488	Restauration Cathédrale	11.000,00 €
21	2112		Terrains de voirie	- 4.400,00 €
23	2313	505	Travaux	- 20.000,00 €
23	2315	512	Travaux entrées stades	- 24.000,00 €

23	2313	517	Travaux ancien CES	- 54.600,00 €
23	2315	481	Travaux Maternité	- 20.000,00 €
21	2158		Matériel et outillage	- 15.000,00 €
020			Dépenses imprévues	- 11.000,00 €

Opérations d'ordres à l'intérieur de la section d'investissement
(Restitution de l'ancien collège)

DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Somme
041	2138	Intégration ancien CES à l'inventaire communal	4.097.129,98 €

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Somme
041	1021	Restitution CES (travaux réalisés)	571.986,82 €
041	1027	Restitution CES (mise à disposition d'origine)	3.525.143,16 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Somme
011	60612	Energie – électricité	+ 120.000,00 €
022		Dépenses imprévues	- 120.000,00 €
65	6541	Créances en non-valeur	33.198,68 €
65	6542	Créances éteintes	16.005,04 €

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Somme
78	7817	Reprise sur provisions	49.203,72 €

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de voter les crédits tels que précités.

- **VOTE :**

Pour	: 18
Abstentions	: 5 (<i>Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber</i>)

<p>OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA COMMUNE DU TEIL EN ARDÈCHE DANS LE CADRE DE LA « SOLIDARITÉ SÉISME LE TEIL »</p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200,00 euros à la Commune du TEIL EN ARDÈCHE,

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, MM. FERRER Jean-Michel, FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. JIMENEZ Rafaël, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane, M. FAJULA Jacques, Mme BATLLE Brigitte, M. STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle à Mme JOUE-BERTRAND Roselyne, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme PEZIN Annie à M. FAJULA Jacques, M. GARCIA Nicolas à M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absente excusée : Mme JULIAN Nadine.

Absents : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Hors de la salle : M. CASTANIER Roland.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Joseph NÉO POUR LE VOYAGE EN NORMANDIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire et, en conséquence, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 euros à l'école élémentaire Joseph NÉO, pour l'organisation d'un voyage éducatif en Normandie.

- DIT que les crédits seront prévus sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2020.

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze décembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, MM. FERRER Jean-Michel, FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. JIMENEZ Rafaël, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane, M. FAJULA Jacques, Mme BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle à Mme JOUE-BERTRAND Roselyne, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme PEZIN Annie à M. FAJULA Jacques, M. GARCIA Nicolas à M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absente excusée : Mme JULIAN Nadine.

Absents : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS
POUR LA MAISON DE PROJETS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de demander à la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illiberis le versement du fonds de concours en vue de participer à hauteur de 222.000,00 euros au financement de l'acquisition et de la réhabilitation de l'Église Saint Jaume en Maison de Projets, dont le montant s'élève à 682.200,00 euros H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET TOTAL FESTUM 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **DE SOLLICITER** auprès de la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée une aide financière d'un montant de 3.000,00 euros pour la réalisation du projet « Sant Joan, Gegants et traditions catalanes à Elne » dans le cadre de l'appel à projet Total Festum 2020,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget de l'exercice 2020.

**SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION AVEC MONSIEUR HENRI AMIGUES
DE SON DROIT INDIVIS DE LA PARCELLE CADASTRÉE BK n°125 SISE MAS
D'AVALL AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION D'UN PARKING POUR LE
PUBLIC DE LA MATERNITÉ SUISSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **D'ACQUÉRIR** le droit indivis de Monsieur Henri AMIGUES, de la parcelle cadastrée BK n°125, pour une superficie de 8.000 m², sise Mas d'Avall, au prix de 12.725,00 euros décomposé comme suit :
 - 12.000,00 euros en indemnité principale,
 - 725,00 euros d'indemnité de remploi,
- afin de répondre aux besoins de fonctionnement de la Maternité Suisse et de conserver le même usage public de parking après acquisition.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document lié à cette transaction, en double minute, en l'étude de Maître Marilyne SANCHEZ-CONTE, Notaire à LAROQUE DES ALBERES (66740) et Maître DESBOEUFS, Notaire associé à PERPIGNAN (66 000),
- **DIT** que le montant de la dépense est prévu sur le budget de la Commune – Exercice 2019.

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DU LIVRE : « LA MATERNIDAD DE ELNA »
D'ASSUMPTA MONTELLÀ AUX ÉDITIONS ARA LLIBRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le tarif de vente au public du livre : « La Maternidad de Elna » d'Assumpta MONTELLÀ, en langue castillane à 19,00 euros T.T.C., à la boutique de la Maternité Suisse.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN DÉPÔT-VENTE LIBRAIRIE
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LES ÉDITIONS TRABUCAIRE CONCERNANT
L'OUVRAGE INTITULÉ : « COLLIOURE...LES JOURS BLEUS D'ANTONIO MACHADO »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat pour la mise en place d'un dépôt-vente librairie à la boutique de la Maternité Suisse, à intervenir entre la Commune d'Elne et les Éditions TRABUCAIRE, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA LLIBRERIA
CATALANA DE PERPIGNAN POUR LA MISE EN PLACE D'UN DÉPÔT-VENTE LIBRAIRIE
DES OUVRAGES INTITULÉS : « PAROLES ORPHELINES – LES ENFANTS ET LA GUERRE
D'ESPAGNE » ET « CARTAS PRESAS : LA CORRESPONDENCIA CARCELARIA EN LA
GUERRA CIVIL Y EL FRANQUISMO »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat pour la mise en place d'un dépôt-vente librairie à la boutique de la Maternité Suisse, à intervenir entre la Commune d'Elne et la Llibreria Catalana de Perpignan, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**DON DE Madame Marie-France COSTESEQUE-MARGAIL À LA COMMUNE D'ELNE
DE DIVERS OBJETS AU PROFIT DE LA MATERNITÉ SUISSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le don à intervenir entre la Commune d'Elne et Madame Marie-France COSTESEQUE-MARGAIL.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer, conserver, inventorier, et exposer les divers objets listés ci-dessous à la Maternité Suisse d'Elne :

- un poupon celluloïd emmailloté (1935)
- une chemisette de nourrisson (1935)
- un cahier d'école manuscrit sur l'éducation des futures mamans (1927)
- une boîte de ventouses médicales (1950)
- deux ventouses médicales (1940)
- une œillère médicale (1940)

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE D'ELNE CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel pour les besoins de la Commune d'Elne, un avis d'appel public à concurrence a été publié en date du 24 septembre 2019, conformément aux dispositions réglementaires des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir, à l'unanimité des membres présents, la Société suivante dont l'offre est techniquement conforme et a été jugée économiquement plus avantageuse :

Candidat retenu	Montant annuel estimé pour 1.862 MW/h
S.A.S. GAZ de BORDEAUX Monsieur Vincent Cyril Directeur Général 6, Place de Ravezies 33075 BORDEAUX Cedex	102.444,43 € T.T.C. Montant T.T.C. estimatif annuel correspondant : <i>à la part de consommation</i> + <i>Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (TICGN)</i> + <i>Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)</i> + <i>Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</i> Détails : Consommation 1.862 MW/h : 47 % = 48 148,88 € Coût de distribution de transport et de stockage : 37 % = 37.904,44 € TICGN – CTA – TVA : 16 % = 16.391,11 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du résultat de l'appel d'offres.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel avec la S.A.S GAZ de BORDEAUX

- **DIT** que les crédits afférents à cette attribution seront inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice 2020 et suivants.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE À
DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE
L'ILLIBÉRIS AUPRÈS DE LA COMMUNE D'ELNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Du personnel de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès est mis à disposition auprès de la Commune d'ELNE afin d'assurer la surveillance des enfants en cantine, à raison d'une heure par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires.
- Un agent de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès est mis à disposition auprès de la Commune d'ELNE afin d'assurer le poste de référente cantine, à raison de deux heures dix minutes par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le renouvellement de la mise à disposition partielle du personnel, telle qu'exposée, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de mise à disposition partielle des agents concernés ainsi que toutes les pièces éventuelles à venir.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
 - Notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès,
 - Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE RENOUVELLEMENT DE MISE
À DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL DE LA COMMUNE D'ELNE
AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES,
DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Du personnel communal de restauration est mis à disposition auprès de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès afin d'assurer le bon déroulement du repas des enfants. Il indique que cette mise à disposition porte sur les périodes extra-scolaires (mercredis et/ou vacances scolaires sauf Noël) et sur les créneaux horaires fixés en début d'année scolaire.
- Du personnel communal est mis à disposition auprès de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès afin d'assurer les activités durant le temps périscolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant une heure).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le renouvellement de la mise à disposition partielle du personnel, telle qu'exposée, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée d'un an et sept mois, soit jusqu'au 31 juillet 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de renouvellement de mise à disposition partielle des agents concernés ainsi que toutes les pièces éventuelles à venir.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
 - Notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès,
 - Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION
À TITRE GRATUIT D'UN AGENT TITULAIRE DE LA COMMUNE D'ELNE
AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S. D'ELNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Elne nécessite, à compter du 7 février 2020, le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux, d'un agent titulaire de la Commune d'Elne, pour assurer le remplacement de l'agent assurant la mission de conduite de la navette (mini bus).

Il aura, dans le cadre de cette mise à disposition, pour missions principales :

- Conduite des usagers au marché les jours de marchés (lundi, mercredi, vendredi) et sur les différents sites de la Ville ces jours-là et les mardis,
- Assurer l'état de propreté du mini bus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la mise à disposition gratuite auprès du C.C.A.S. d'Elne, à compter du 7 Février 2020, pour une durée d'un an, cinq mois et vingt-cinq jours, soit jusqu'au 31 juillet 2021, de l'agent titulaire au sein de la Commune d'Elne et ce, à raison de 60 heures par an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de mise à disposition de l'agent ainsi que toutes les pièces éventuelles à intervenir.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - . Transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales
 - . Notifiée à Monsieur le Président du C.C.A.S. d'Elne
 - . Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**APPROBATION des RAPPORTS ANNUELS
sur le PRIX et la QUALITÉ des SERVICES PUBLICS**

- **EAU POTABLE**
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**
- **COLLECTE, ÉVACUATION OU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

- Exercice 2018 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.
- **DIT** que les rapports seront mis à disposition du public dans les conditions prévues par l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AVIS DE LA COMMUNE D'ELNE SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE
GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES
DEMANDEURS ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES,
DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs établi par la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, adressé à la Commune le 28 octobre 2019,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès.

SIGNATURE avec le DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES d'une CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN LOCAL TECHNIQUE DE TYPE N.R.O. SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE – ROUTE DE LATOUR BAS ELNE, EN VUE DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE FIBRE OPTIQUE POUR LES ABONNÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Département des Pyrénées-Orientales la convention telle qu'annexée, pour l'installation d'un local technique de type N.R.O sur le domaine public de la Commune, Route de Latour Bas Elne 18-40 D40 (face au N° 30), dans le cadre du déploiement du réseau départemental de fibre optique.

MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRES DES CHEMINS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2019 AFIN D'Y INCORPORER LA NOUVELLE RÉPARTITION DES DOMANIALITÉS DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT SUITE A L'ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL n°189/19 DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 ET SUITE A LA DENOMINATION DU ROND-POINT INTERIEUR DE LA ZAE « LES AIGUES VIVES » EN ROND-POINT DE LA LEGION D'HONNEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **DE METTRE À JOUR** le tableau de classement des voies en fonction :
- de l'arrêté départemental n° 1189/19 qui porte le linéaire total à 81.148 ml de voies publiques, comprenant les chemins pour 41.573 ml et les rues (y compris les ronds-points) pour 39.575 ml,
- de la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2019 dénommant le rond-point intérieur de la ZAE « les Aigues Vives » en rond-point de la Légion d'Honneur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit tableau.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE n° 6
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**MODIFICATION DE L'ARTICLE A2 ALINÉA 2 DU RÈGLEMENT AFIN
D'ASSOULIR LA RÈGLE DES CONSTRUCTIONS AGRICOLES AU REGARD DE
LA LOI LITTORAL ET EN APPLICATION DE LA LOI ELAN**

**« MISE À JOUR » DE L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT DE LA ZONE A AFIN DE
TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS RÉGULIÈRES DU CODE DE
L'URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme tenant compte des reprises du dossier initial.
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à savoir :
 - publication au Recueil des Actes Administratifs,
 - affichage pendant un mois en mairie,
 - publication dans un journal diffusé dans le département.
- **PRÉCISE** que la présente délibération, accompagnée du dossier de P.L.U., seront exécutoires,
 - dès réception par Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications,
 - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.
- **PRÉCISE** que le dossier est tenu à disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture (*soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00*), ainsi qu'à la Préfecture.

**SIGNATURE AVEC L'ASSOCIATION INFORMATIQUE ET DÉPANNAGE ASSOCIATIF DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES (I.D.A.66) D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN
COLLECTEUR DE CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES DANS LE HALL DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat de mise à disposition d'un collecteur de cartouches d'encre usagées, à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Association I.D.A.66.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LE PAYS
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE (P.P.M.) CONCERNANT LE PRÊT DE L'EXPOSITION
INTITULÉE : « A LA RENCONTRE DE NOS FORÊTS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de prêt à intervenir entre la Commune d'Elne et le Pays Pyrénées-Méditerranée en vue de l'exposition intitulée « A la rencontre de nos forêts », qui se tiendra à l'Espace Gavroche d'Elne, du 25 mai 2020 au 8 juin 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
À TITRE GRATUIT DE LA SALLE DU DOJO SISE AU COMPLEXE SPORTIF
« CASTELLO D'EMPURIES »
AU PROFIT DU S.E.S.S.A.D. LE TRAIT D'UNION / I.M.E. LA MAURESQUE
(ASSOCIATION JOSEPH SAUVY) DE PORT-VENDRES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, de la Salle du Dojo sise au Complexe Sportif « Castello d'Empuries », au profit du SESSAD Le Trait d'Union / I.M.E. La Mauresque (Association Joseph SAUVY) de Port-Vendres, afin d'y organiser exclusivement une médiation autour du judo pour les jeunes scolarisés au collège Paul Langevin et/ou domiciliés à Elne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA
GALERIE "LA PARDALERA" AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE
DE LA CAMPAGNE DE FOUILLES ORGANISÉE DU 29 JUIN AU 31 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la mise à disposition de la Galerie « la Pardalera » du 29 juin au 31 juillet 2020 inclus, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
À TITRE GRATUIT DE LA SALLE N° 1
SISE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE JARDIN DES SAVOIRS »**

Le Conseil Municipal

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de la Salle n° 1 sise au rez-de-chaussée de la Maison des Associations, au profit de l'Association « Le Jardin des savoirs », afin d'y organiser exclusivement l'apprentissage de la langue arabe et apporter un soutien scolaire, activités prévues par les Statuts de l'Association.

○**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

- **VOTE :**

Pour	: 17
Contre	: 1 (<i>Castanier</i>)
Abstentions	: 5 (<i>Penaranda, Armengau, Rodrigues, Jimenez, Stuber</i>)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.30